

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	19
Votants	22

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2026

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Madame Emmanuelle GIOANETTI, 1^{ère} adjointe, assure la présidence de l'assemblée pour cette délibération

Présents : Emmanuelle GIOANETTI, Yann LIMOUSIN, Annalisa DEFILIPPI, Christophe GRANGE, Valérie SACLIER, Bernard MOSIO, Sylvie THOME, Nathalie UCHET, Stéphane ROCHE, Nédia JULIEN, Marie GOULARD, Frédéric CHASSAING, Séverine TARQUINI, Damien BRUNIER, Audrey DEREZ, Julien ALBALADEJO, Arthur CULLATI, Patrick FRECON, Célia RODRIGUEZ.

Excusés : Gilles FORTE (pouvoir à Julien ALBALADEJO), Nathalie DE JESUS (pouvoir à Patrick FRECON), Emeric FONTAINE (pouvoir à Célia RODRIGUEZ)

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET COMMUNAL
34 – 26/05/2026

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Emmanuelle GIOANETTI Première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Martine VENTURINI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS DE CLOTURE
FONCTIONNEMENT	2 692 550,84 €	3 414 848,88 €	722 298,04 €	722 298,04 €
INVESTISSEMENT	1 237 144,26 €	1 120 939,98 €	-116 204,28 €	- 8 046,58 € (108 157,70 - 116 204,28)
TOTAL	3 929 695,10 €	4 535 788,86 €	606 093,76 €	714 251,46 €

2. Reconnaît la sincérité du solde des restes à réaliser
(0,00 - 123 524,12 = 123 524,12 €).

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SACLIER




Martine VENTURINI
Maire

